



Association des retraités  
et retraités de l'enseignement  
du Québec (CSQ)

# DÉCLARATION

**Le 4 juin 2008, dans le cadre du 42<sup>e</sup> Congrès de l'A.R.E.Q., tenu à Laval, quelque 650 personnes déléguées ont adopté unanimement, au nom des 51 000 membres de l'Association, la déclaration suivante :**

L'A.R.E.Q. souligne d'entrée de jeu qu'elle avait salué, en octobre 2007, l'adoption d'une motion unanime de l'Assemblée nationale visant à former un Comité de travail sur l'évaluation du coût de l'indexation des régimes de retraite, dont le mandat était d'établir les principaux faits pertinents liés à l'indexation des régimes de retraite des secteurs public et parapublic.

L'A.R.E.Q. regrette que le comité de travail n'ait pu déposer un rapport unanime, tel que l'y enjoignait la motion de l'Assemblée nationale. À cet égard, elle dénonce les tentatives répétées d'en faire porter l'odieux aux retraités. Le constat d'échec repose sur l'ensemble des membres du comité et plus particulièrement le Conseil du trésor, qui a assuré une mainmise sur le comité et voulu imposer sa vision catastrophique du financement de l'indexation.

L'A.R.E.Q. déplore que la contribution sérieuse et constructive des représentants des retraités au comité n'ait pas été reconnue à sa juste valeur. Tout au long des travaux, tant leurs commentaires généraux sur l'objet d'étude du comité que leurs demandes de précisions et leurs contre-propositions ont été largement ignorés. Pourtant, la compréhension du mandat de l'Assemblée nationale était en cause.

L'A.R.E.Q. est d'autant plus déçue de la situation qu'elle a investi beaucoup d'énergie, en concertation avec les autres associations réunies au sein du Groupe de travail des associations de retraités (GTAR), pour en arriver à une compréhension commune des faits et fournir aux élus les informations claires et pertinentes qui sont nécessaires à une juste compréhension de ce dossier complexe.

L'A.R.E.Q. prend acte de l'annonce de la tenue d'une commission parlementaire, d'ici le 21 octobre 2008, afin d'entendre les membres du comité de travail. Les deux représentants des retraités auront l'occasion d'y faire valoir leur point de vue, afin d'éclairer les parlementaires et les retraités sur les raisons légitimes pour lesquelles ils n'ont pu endosser le contenu du rapport.

L'A.R.E.Q. souligne que le rapport rendu public a au moins le mérite de reconnaître que les personnes retraitées des secteurs public et parapublic ont subi une perte importante de leur pouvoir d'achat en raison de l'abolition de la pleine indexation de leur rente à compter de 1982.

L'A.R.E.Q. rappelle par ailleurs que le Parti libéral s'était engagé, en février 2002, à « procéder progressivement à l'indexation des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic, de façon à rétablir le pouvoir d'achat de ces retraités, selon les surplus actuariels disponibles ». À cet égard, la dernière évaluation actuarielle du RREGOP révèle un excédent de 6 milliards de dollars dans la caisse des participants. Or, la présidente du Conseil du trésor s'emploie aujourd'hui à en minimiser l'importance.

**L'A.R.E.Q. entend poursuivre ses efforts et ses pressions sur les élus pour obtenir la correction d'une injustice vécue par des dizaines de milliers de personnes depuis plus de vingt-cinq ans. À cet égard, elle entend accentuer la mobilisation entreprise l'an dernier auprès de ses membres et réclame des partis politiques qu'ils prennent rapidement des engagements clairs et précis dans le dossier de l'indexation.**

**L'A.R.E.Q. exige à nouveau, dans l'intervalle, la création immédiate d'une table de travail permanente, réunissant le gouvernement et les associations de personnes retraitées, en vue de trouver une réponse concrète à la dégradation du pouvoir d'achat des personnes retraitées des secteurs public et parapublic.**